

PASS SANITAIRE obligatoire dès la 1ere séance pour les adultes et à partir du 30 septembre pour les mineurs

Pieces à fournir pour inscription Fédération Française Tir à l'Arc

- Dossier d'inscription complété
- Photo d'identité
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition (facultatif pour les jeunes s'ils ont répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé)
- Montant cotisation précisé sur place lors de la 1ère séance (De 130 à 180 euros selon le type de licence. Ex : 140 euros pour une licence FFTA jeune)
- 10 euros pour le T-shirt club
- 50 euros pour le petit matériel (facultatif car vous pouvez vous équiper en archerie)

Pieces à fournir pour ré-inscription Fédération Française Tir à l'Arc

- Dossier envoyé par la FFTA dans votre boîte mail
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition (facultatif pour les jeunes s'ils ont répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé pour les mineurs et pour les adultes dont le certificat précédent a moins de 3 ans et s'ils ont répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé)
- Montant cotisation précisé sur place lors de la 1ère séance.

Pieces à fournir pour inscription Fédération Française Handisport

- Dossier d'inscription complété
- Photo d'identité
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition
- Montant cotisation précisé sur place lors de la 1ère séance (De 105 à 165 euros selon le type de licence. Ex : 115euros pour une licence FFH jeune)
- 10 euros pour le T-shirt club
- 50 euros pour le petit matériel (facultatif car vous pouvez vous équiper en archerie)

Pieces à fournir pour ré-inscription Fédération Française Handisport

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition
- Montant cotisation précisé sur place lors de la 1ère séance.